



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 13 juillet 2023

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE DU 13 JANVIER 2023 RELATIF A LA COMPOSITION
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL DU DEPARTEMENT DE L'AIN**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu l'arrêté rectoral du 22 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Ain et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2023 relatif à la composition du CSA spécial départemental de l'Ain ;

Vu la proposition des organisations syndicales FSU 01 et FNEC-FP-FO,



Article 1 :

L'arrêté du 13 janvier 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du département de l'Ain instituée auprès de l'inspectrice académique, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, est modifié, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme suit :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Mme Marilyne RÉMER, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

M. François MULLETT, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Représentants des personnels :

F.S.U.01

Titulaires :

Mme Sarah BERTRAND, professeure certifiée – Collège international – FERNEY VOLTAIRE
Mme Marie-Claire LOONIS, professeure des écoles – Zone départementale d'ajustement
M. Pascal BAUDET, professeur des écoles – Ecole élémentaire La Victoire - OYONNAX
M. Adrien PEIRON, professeur certifié – Collège international – FERNEY VOLTAIRE
Mme BRELOT Séverine, professeure de lycée professionnel – Lycée Professionnel Alexandre Bérard – AMBERIEU EN BUGEY

Suppléants :

M. Yoann ROBERT, professeur des écoles – Ecole primaire Arlod - VALSERHONE
Mme Emilie ASSIE, professeure des écoles – Ecole élémentaire Louis Armand - OYONNAX
M. Pierre DEVESA, professeur des écoles – Zone départementale d'ajustement
Mme Delphine RAVEL, professeur d'EPS – Collège Les Côtes - PERONNAS
M. Guillaume DUBOIS, professeur certifié - Lycée polyvalent Joseph-Marie Carriat – BOURG-EN-BRESSE

FNEC-FP-FO

Titulaires :

M. Jacques RAGON, professeur de lycée professionnel – SEP du Lycée polyvalent Saint-Exupéry – VALSERHÔNE
M. Patrick GUIRAUD, professeur des écoles – Zone départementale d'ajustement
Mme Sophie COLLET, professeure des écoles – Ecole élémentaire – VIRIAT

Suppléants :

M. Didier BONNETON, professeur certifié – Lycée d'enseignement général Lalande – BOURG EN BRESSE
M. Johnny DURAND, professeur certifié – Lycée polyvalent Paul Painlevé - OYONNAX
Mme Audrey TURPIN, professeure des écoles – Ecole élémentaire Charles Robin – BOURG EN BRESSE

UNSA EDUCATION 01

Titulaires :

Mme Karen ANSBERQUE, professeure des écoles – Ecole primaire Louis PARANT – BOURG-EN-BRESSE
Mme Maëlle PENICAUT, professeure des écoles – Ecole primaire C. Guichard – ST-RAMBERT-EN-BUGEY

Suppléants :

M. Jean-Paul BLANCHET, personnel de direction - Lycée professionnel Marcelle Pardé – BOURG EN BRESSE
Mme Gwenaëlle DURAND, infirmière – Lycée professionnel Marcelle Pardé – BOURG EN BRESSE

Article 2 :

Le Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté.


MarilynÉ RÉMER